



Syndicat Mixte des Mobilités
de l'Aire Grenobloise

Délibération du Comité syndical du SMMAG

Séance du jeudi 3 juillet 2025

Objet : RELATIONS AVEC LES USAGERS ET OPERATEURS DE MOBILITE - Mobilités urbaines -
Acquisition de rames de tramway grande capacité pour le Réseau de transport en commun de l'aire
Grenobloise - Autorisation donnée au Président de signer le marché

Délibération n° 11

Rapporteur : Brahim CHERAA

Le trois juillet deux mille-vingt-cinq à 9 h 00, le comité syndical du SYNDICAT MIXTE DES MOBILITES DE L'AIRE GRENOBLOISE (SMMAG) s'est réuni dans la Salle du conseil A, Siège de la Communauté de communes Le Grésivaudan, 390 rue Henri Fabre à CROLLES sur la convocation en date du vingt sept juin deux mille-vingt-cinq et sous la présidence de Sylvain LAVAL, Président du SMMAG.

Nombre de délégués syndicaux en exercice au jour de la séance : **24**

Nombre de votants, présents et représentés : **23**

Présents

Délégués de Grenoble-Alpes Métropole

Titulaires : Pierre BEJAJI, Margot BELAIR, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Simon FARLEY, Christophe FERRARI de la n°1 à la n°11, Sylvain LAVAL, Laëtitia RABIH, Alban ROSA, Laurent THOVISTE.

Suppléant(e) : Marc DEPINOIS, Claudine LONGO, Jérôme BUISSON.

Délégués de la Communauté de Communes du GRESIVAUDAN

Titulaires : Henri BAILE, François BERNIGAUD, Coralie BOURDELAIN, Christelle MEGRET.

Délégués de la Communauté d'Agglomération du PAYS VOIRONNAIS

Titulaires : Bruno CATTIN, Luc REMOND, Anthony MOREAU.

Absents ayant donné pouvoir sur toute la séance

Délégués de Grenoble-Alpes Métropole

Titulaires : Jean-Paul TROVERO pouvoir à Brahim CHERAA, Bertrand SPINDLER pouvoir à Laëtitia RABIH.

Délégués de la Communauté d'Agglomération du PAYS VOIRONNAIS

Titulaires : Nadine REUX pouvoir à Luc REMOND.

Absents excusés

Délégués de Grenoble-Alpes Métropole

Titulaires : Maxence ALLOTO

Coralie BOURDELAIN a été nommé secrétaire de séance.

Le rapporteur : Brahim CHERAA
Donne lecture du rapport suivant,

OBJET : RELATIONS AVEC LES USAGERS ET OPERATEURS DE MOBILITE - Mobilités urbaines
- Acquisition de rames de tramway grande capacité pour le Réseau de transport en commun de l'aire
Grenobloise - Autorisation donnée au Président de signer le marché

Vu les articles L 5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SMMAG adoptés par délibération du 12 décembre 2024,
Vu la délibération du 12 décembre 2019 approuvant le principe d'étudier le renouvellement des 15
rames de type TFS G4 par des rames grandes capacité,
Vu la délibération du 22 septembre 2022 autorisant le Président à signer le marché d'assistance à
la définition du besoin et au choix du constructeur en vue de l'acquisition de rames de tramway
grande capacité,
Vu la délibération du 6 juillet 2023, par laquelle le Comité Syndical du SMMAG a engagé le
remplacement de l'intégralité de la flotte de type TFS (représentant 53 rames) par l'acquisition de
38 rames de grande capacité, via une procédure négociée avec mise en concurrence,
Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du SMMAG en date du 18 juin 2025,

Le parc tramway se compose de 103 rames de tramway. Parmi ces matériels, 53 rames sont de
type Tramway Français Standard (TFS) mesurant 30 mètres de long, d'une capacité de 170
personnes et se répartissant en 2 ensembles :

- rames TFS G1,2,3 : 38 rames mises en circulation entre 1986 et 1992, qui ont bénéficié
d'une remise à niveau technique prolongeant leur durée de vie à 40 ans.
- rames TFS G4 : 15 rames mises en circulation entre 1995 et 1997, d'une durée de vie de
30 ans

Au vu des dates de mises en circulation, 15 rames vont sortir du parc entre 2025 et 2027, et
38 rames entre 2026 et 2032.

Par délibération du 12 décembre 2019 le SMMAG a approuvé le principe d'étudier le
renouvellement des 15 TFS G4 par des rames grandes capacité.

Par délibération du 22 septembre 2022 le SMMAG a autorisé le Président à signer un marché
d'assistance à la définition du besoin et au choix du constructeur en vue de l'acquisition de rames
de tramway grande capacité. Des études ont alors été menées avec un bureau d'études
spécialisé : capacité, accessibilité, maintenabilité, ergonomie, sécurité, etc. Lors de cette phase
d'études de nombreux acteurs ont été sollicités: les usagers, les associations de PMR,
l'exploitant/mainteneur ainsi que les services de l'État (STRMTG), mais aussi les porteurs de
projets ou gestionnaires d'ouvrages directement en interface avec le matériel roulant.
Ces études ont permis d'acter des grands principes pour ce renouvellement : des rames
accessibles, sobres, présentant un haut niveau de sécurité, d'une durée de vie de 40 ans et
s'intégrant parfaitement sur les infrastructures existantes.

Par délibération du 6 juillet 2023, le SMMAG a approuvé le renouvellement des 53 rames de type
TFS par 38 nouvelles rames de grande capacité. Une procédure pour recruter un constructeur a
été lancée à l'automne 2023, sur la base d'un Dossier de Consultation des Entreprises rédigé par
le bureau d'étude. Il s'agit d'une procédure négociée avec mise en concurrence, comprenant une
phase de sélection des candidatures puis une phase de négociations.
Chaque candidat a pu participer à une journée entière de visite sur site et à 3 entretiens de
négociations. Les offres ont été analysées par le bureau d'étude spécialité qui accompagne le
SMMAG depuis fin 2022. Il est à noter que le prix des offres a été analysé sur la base d'un coût
global : investissement initial et coûts d'entretien / maintenance sur 20 ans.

Le planning prévisionnel de l'opération est le suivant :
- notification du marché : été 2025

- études de conception / d'industrialisation : environ 1 an, jusqu'à mi 2026
- fabrication de la tête de série : à partir automne 2026
- livraison et démarrage des tests et essais sur la tête de série : printemps / été 2028
- mise en service de la série (cadence d'environ 2 rames / mois) : fin 2028 – mi 2030

La Commission d'Appel d'Offres du SMMAG s'est réunie le 18 juin 2025 et a attribué le marché au groupement CONSTRUCCIONES Y AUXILIAR DE FERROCARRILES S.A. (CAF) / CAF FRANCE, ayant remis l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, **avec un montant total de 218 413 096,79 €HT**, décomposé ainsi :

- Tranche ferme pour l'acquisition de 38 nouvelles rames,
- Tranche Optionnelle 1 pour l'acquisition de 6 nouvelles rames,
- Tranche Optionnelle 2 pour l'acquisition de 3 nouvelles rames,
- Tranche Optionnelle 3 pour la fourniture de la documentation de maintenance de niveau 4.

Après examen en Commission Ressources du 26/06/2025 et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG :

- Autorise le Président du SMMAG à mettre au point et notifier le marché d'Acquisition de rames de tramway grande capacité pour le Réseau de transport en commun de l'aire Grenobloise, au constructeur en groupement CONSTRUCCIONES Y AUXILIAR DE FERROCARRILES S.A. (CAF) / CAF FRANCE. Le montant total du marché, toutes tranches optionnelles cumulées, s'élève à 218 413 096,79 €HT.

Vote sur amendement

23 voix pour

Grenoble-Alpes Métropole : 15 voix pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 voix pour

Conclusions adoptées à l'unanimité.

Vote de la délibération ainsi amendée

23 voix pour

Grenoble-Alpes Métropole : 15 voix pour

Communauté de communes Le Grésivaudan : 4 voix pour

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais : 4 voix pour

Conclusions adoptées à l'unanimité.

Fait à Grenoble, le

La Secrétaire de séance,

Le Président,

Coralie BOURDELAIN

Sylvain LAVAL

1

1La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble qui peut être saisi notamment par la voie de l'application « télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé par écrit devant le Président du SMMAG, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.